

Les sélections en Equipe de France d'escalade

I CADRE REGLEMENTAIRE

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des grimpeurs au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales d'escalade.

Le Directeur Technique National (DTN) arrête la sélection sur proposition des commissions de sélection de chaque équipe :

La commission de sélection de l'Equipe de France seniors de difficulté est composée :

- Du Directeur Technique National : Pierre-Henri Paillason
- Du Directeur des Equipes de France de Difficulté : Corentin Le Goff
- Du Président de la FFME : Pierre You

La commission de sélection de l'Equipe de France jeunes de difficulté est composée :

- Du Directeur Technique National : Pierre-Henri Paillason
- Des Entraîneurs Nationaux de l'Equipe de France jeunes de difficulté : Rémi Samyn et François Legrand
- Du Président de la FFME : Pierre You

La commission de sélection de l'Equipe de France seniors de bloc est composée :

- Du Directeur Technique National : Pierre-Henri Paillason
- Du Directeur des Equipes de France de bloc : Jacky Godoffe
- De l'Entraîneur National de l'Equipe de France senior de bloc : Matthieu Dutray
- Du Président de la FFME : Pierre You

La commission de sélection de l'Equipe de France jeunes de vitesse est composée :

- Du Directeur Technique National : Pierre-Henri Paillason
- De l'Entraîneur National de l'Equipe de France jeunes de vitesse : Sylvain Chapelle
- Du Président de la FFME : Pierre You

Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve

Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME.

Tous les clubs et comités ont été destinataires de ces textes officiels, également consultables sur le site www.ffme.fr.

Extraits du Règlement intérieur de la FFME :

« Article 18-1- Sélections internationales

Les règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France sont arrêtées par le comité directeur, sur proposition du directeur technique national. Elles sont fondées sur des critères

liés aux résultats sportifs mais également sur des considérations relatives à l'intérêt général de la FFME et des équipes de France, telles que par exemple les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme, l'état de forme du moment, le comportement au sein d'un groupe et la motivation.

La responsabilité de procéder aux sélections nominatives incombe au directeur technique national. Il peut déléguer cette mission.

Tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu d'honorer la sélection, sauf raisons médicales. En pareille circonstance, l'intéressé doit faire parvenir en temps utile un certificat médical au responsable de l'équipe de France concernée. Il peut être procédé, à la demande de la fédération, à un examen de contrôle par un médecin désigné par elle.

A l'occasion des sélections nationales, les licenciés sélectionnés sont considérés comme étant en mission fédérale. A ce titre, ils se doivent de respecter les dispositions des articles 18-2 et 18-3, en particulier celles relatives aux obligations des licenciés en mission fédérale, notamment s'agissant du port intégral de la tenue officielle lors de toutes les phases de la compétition, de l'échauffement jusqu'à la cérémonie protocolaire.

Article 18-2- Suivi médical des sportifs de haut niveau

Les sportifs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits dans la filière fédérale d'accès au sport de haut niveau bénéficient d'une surveillance médicale particulière dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFME.

Ils sont tenus de se prêter à l'ensemble des examens et contrôles prévus par ledit règlement et en particulier, pour ceux qui y sont soumis, au suivi médical longitudinal.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le non respect des dispositions du présent article rend l'intéressé :

- non sélectionnable en équipe nationale, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la personne responsable des sélections

internationales ;

- non éligible à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs Espoirs.

Article 18-3- Image des sportifs et de la fédération

L'exploitation des droits visés au présent article se fait dans le respect des règlements de la FFME et de l'UIAA.

La fédération est seule propriétaire de l'image de la FFME et de celle des équipes de France qu'elle peut exploiter.

Les sportifs licenciés sont seuls propriétaires de leur image individuelle qu'ils peuvent exploiter.

Si la FFME entend exploiter l'image individuelle d'un sportif licencié, elle doit au préalable obtenir son accord.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en tant que membre d'une équipe de France, il doit au préalable obtenir l'accord de la FFME.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en dehors de tout cadre fédéral, il doit s'assurer au préalable qu'il en a la possibilité juridique. S'il le souhaite, il peut soumettre à la FFME des projets de convention de partenariat pour expertise.

La fédération peut conclure avec les sportifs licenciés des conventions en vue de mettre en œuvre, de façon harmonieuse et dans le respect des droits de chacun, les dispositions du présent article.

Article 18-4- Missions fédérales

Toutes les personnes en mission fédérale (représentation au sein des instances nationales ou internationales du sport, sélections internationales, etc.) se conforment aux prescriptions du présent article.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée.

Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FFME.

Elles se conforment aux directives du responsable fédéral en charge de la délégation.

Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FFME, sans y porter atteinte d'aucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le responsable fédéral en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale. »

II. CRITERES DE SELECTION DES EQUIPES DE FRANCE

A. Critères de sélection communs à toutes les équipes de France

Pour la saison 2010, les critères de sélection se décomposent comme suit :

1. de façon prioritaire, des critères détaillés, selon les critères spécifiques à l'équipe de France de difficulté, ci-dessous au point B
2. de façon complémentaire :
 - l'état de forme du moment
 - le comportement au sein du groupe
 - la motivation
 - les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme

B. Critères de sélection de l'équipe de France Senior d'escalade de difficulté

1. Règles de sélection pour l'équipe de France aux championnats d'Europe des 14 et 15 septembre à Imst (Autriche)

	Nombre d'athlètes concernés	Date ou la sélection est arrêtée	Objectifs	Prise en charge financière	Critères de sélection à comprendre en application et en complément de l'article 18-1 et suivants « sélections internationales » du Règlement Intérieur de la FFME
Equipe De France	max 5 femmes + max 5 hommes	Semaine du 30 août au 5 septembre	- victoires - podiums	- Complète	<p>Critères dans l'ordre d'importance :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Podium à une étape de la coupe du Monde 2010. 2. Podium en 2009 aux Jeux Mondiaux ou championnats du Monde. 3. Podium à une étape de la coupe du Monde 2009. 4. Finaliste à une étape de la coupe du Monde 2010.

PS : Prise en charge complète : déplacement, hébergement, restauration, inscriptions

2. Règles de sélection pour l'équipe de France aux étapes de la Coupe du Monde 2010

Étapes de la coupe du Monde 2010	Objectifs équipe de France	Périodes de sélection	Prise en charge financière	Critères de sélection à comprendre en application et en complément de l'article 18-1 et suivants « sélections internationales » du Règlement Intérieur de la FFME
Coupe du Monde N°1 Chamonix (France) 12-13 juillet	<ul style="list-style-type: none"> • Podium classement général CM • Victoire, podium étape CM 	Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°1 « Equipe de France »	Complète	<ul style="list-style-type: none"> • Podium en 2009 aux Jeux Mondiaux ou championnats du Monde. • Podium à une étape de la coupe du Monde 2009. • Français dans les 10 premiers du classement général de la coupe du Monde 2009. • Podium chpts de France senior 2010.

<p>Coupe du Monde N°2 Xining (Chine) 20-21 août</p> <p>et</p> <p>Coupe du Monde N°3 Chuncheon (Corée du sud) 27-29 août</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Podium classement général CM • Victoire, podium étape CM 	<p>Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°1 « Equipe de France »</p>	<p>Complète</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Podium en 2009 aux Jeux Mondiaux ou championnats du Monde. • Podium à une étape de la coupe du Monde 2009 ou 2010. • Français dans les 10 premiers du classement général de la coupe du Monde 2009. • Finaliste coupe du Monde de Chamonix 2010. • Podium chpts de France senior de difficulté 2010.
<p>Coupe du Monde N°4 Puurs (Belgique) 24-25 septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Podium classement général CM • Victoire, podium étape CM 	<p>Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°1 « Equipe de France »</p>	<p>Complète</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliste chpts d'Europe 2010. • Finaliste à une étape de la coupe du Monde 2010. • Français dans les 10 premiers du classement général de la coupe du Monde 2010 après Chuncheon.
<p>Coupe du Monde N°5 Huaiji (Chine) 29-30 octobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Podium classement général CM • Victoire, podium étape CM 	<p>Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°1 « Equipe de France »</p>	<p>Complète</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Podium chpts d'Europe 2010. • Podium à une étape de la coupe du Monde 2010. • Français dans les 10 premiers du classement général de la coupe du Monde 2010 après Puurs. • Finalistes coupe du Monde de Puurs 2010.
<p>Coupe du Monde N°6 Kranj (Slovénie) 13-14 novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Podium classement général CM • Victoire, podium étape CM 	<p>Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°1 « Equipe de France »</p>	<p>Complète</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Podium chpts d'Europe 2010. • Podium à une étape de la coupe du Monde 2010. • Français dans les 10 premiers du classement général de la coupe du Monde 2010 après Huaiji. • Finaliste coupe du Monde de Huaiji 2010.

PS : Prise en charge complète : déplacement, hébergement, restauration, inscriptions

Tableau n°1 « Equipe de France »

Date où la sélection est arrêtée par le DTN	Semaine du 14 au 20 juin 2010	Semaine du 19 au 25 juillet 2010	Du 16 au 22 septembre 2010	Semaine du 27 septembre au 3 octobre 2010	Semaine du 1 ^{er} au 7 novembre 2010
Les athlètes sont sélectionnés pour les étapes de :	CHAMONIX	XINING et CHUNCHEON	PUURS	HUAIJI	KRANJ

Attention : En cas de changements du calendrier des compétitions ce tableau pourra être réorganisé.

3. Règles de sélection pour l'équipe réserve aux étapes de la Coupe du Monde 2010

Étapes de la coupe du Monde 2010	Objectifs équipe réserve	Périodes de sélection	Prise en charge financière	Critères de sélection à comprendre en application et en complément de l'article 18-1 et suivants « sélections internationales » du Règlement Intérieur de la FFME
Coupe du Monde N°1 Chamonix (France) 12-13 juillet	<ul style="list-style-type: none"> • Finale étape CM 	Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°2 « Equipe réserve »	Complète en cas de finale	<ul style="list-style-type: none"> • Français dans les 20 premiers du classement général de la coupe du Monde 2009. • Finaliste chpts de France senior 2010. • 5 premiers du classement général de la coupe de France 2010. • Podium chpts du Monde jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2). • Podium étapes de la coupe d'Europe jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2) ou 2010 (cadet 1 à juniors 2).
Coupe du Monde N°2 Xining (Chine) 20-21 août et Coupe du Monde N°3 Chuncheon (Corée du sud) 27-29 août	<ul style="list-style-type: none"> • Finale étape CM 	Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°2 « Equipe réserve »	Complète en cas de finale	<ul style="list-style-type: none"> • Français dans les 20 premiers du classement général de la coupe du Monde 2009 ou 2010. • Finaliste chpts de France senior 2010. • 5 premiers du classement général de la coupe de France 2010. • Podium chpts du Monde jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2). • Podium étapes de la coupe d'Europe jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2) ou 2010 (cadet 1 à juniors 2).

<p>Coupe du Monde N°4 Puurs (Belgique) 24-25 septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finale étape CM 	<p>Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°2 « Equipe réserve »</p>	<p>Complète en cas de finale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Français dans les 20 premiers du classement général de la coupe du Monde 2009 ou 2010. • Finaliste chpts de France senior 2010. • 5 premiers du classement général de la coupe de France 2010. • Podium chpts du Monde jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2) ou 2010 (cadet 1 à juniors 2). • Podium étapes de la coupe d'Europe jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2) ou 2010 (cadet 1 à juniors 2).
<p>Coupe du Monde N°5 Huaiji (Chine) 29-30 octobre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finale étape CM 	<p>Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°2 « Equipe réserve »</p>	<p>Complète en cas de finale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Français dans les 20 premiers du classement général de la coupe du Monde 2009 ou 2010. • Finaliste chpts de France senior 2010. • 5 premiers du classement général de la coupe de France 2010. • Podiums chpts du Monde jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2) ou 2010 (cadet 1 à juniors 2). • Podium étapes de la coupe d'Europe jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2) ou 2010 (cadet 1 à juniors 2).
<p>Coupe du Monde N°6 Kranj (Slovénie) 13-14 novembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Finale étape CM 	<p>Les sélections sont arrêtées plusieurs fois dans la saison selon le tableau N°2 « Equipe réserve »</p>	<p>Complète en cas de finale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Français dans les 20 premiers du classement général de la coupe du Monde 2009 ou 2010. • Finaliste chpts de France senior 2010. • 5 premiers du classement général de la coupe de France 2010. • Podium chpts du Monde jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2) ou 2010 (cadet 1 à juniors 2). • Podium étapes de la coupe d'Europe jeune 2009 (minimes 2 à juniors 2) ou 2010 (cadet 1 à juniors 2).

PS : Prise en charge complète : déplacement, hébergement, restauration, inscriptions

Tableau n°2 « Equipe réserve »

Date limite d'envoi d'une candidature	14 juin 2010	15 juillet 2010	1 ^{er} septembre 2010	27 septembre 2010	1 ^{er} novembre 2010
Date où la sélection est arrêtée par le DTN	Semaine du 14 au 20 juin 2010	Semaine du 19 au 25 juillet 2010	Du 6 au 12 septembre 2010	Semaine du 27 septembre au 3 octobre 2010	Semaine du 1 ^{er} au 7 novembre 2010
Les athlètes sont sélectionnés pour l'une ou les étapes de :	CHAMONIX	XINING et CHUNCHEON	PUURS	HUAIJI	KRANJ

Attention : En cas de changements du calendrier des compétitions ce tableau pourra être réorganisé.

Comment présenter sa demande pour faire partie des Equipes réserve ? :

- Les formulaires de demandes de participation (voir annexe 1) sont transmis par l'entraîneur national Corentin Le Goff (c.legoff@ffme.fr) aux grimpeurs correspondant aux exigences fixées, à leur demande.
- Les formulaires lui sont retournés accompagnés d'un chèque de:
 - 30 euros de licence internationale IFSC valable pour la saison 2010
 - 45 euros de droits d'inscription pour chaque étape de coupe du monde (droits IFSC)
- Attention :

En cas d'impossibilité médicale avérée par la production d'un certificat médical de contre indication à la pratique sportive de compétition les droits d'inscription IFSC de 45€ seront remboursés ainsi que le coût de la licence internationale (30€) dans le cas d'une candidature concernant une seule et même étape.

Encadrement des Equipes de France de Difficulté :

Directeur des équipes de France **Corentin Le Goff**
c.legoff@ffme.fr

Entraîneurs adjoints **Raphaël Cabane et Daniel Du Lac**

Kinésithérapeutes **Pascal François, Philippe Coulaud et Yohann Farges**